



Municipalité de Saint-Casimir
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 246-2025 afin d'agrandir l'affectation récréative déterminée en bordure de la rivière Sainte-Anne sur le site opéré par Les Excursions de l'Ouest.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté le projet de Règlement numéro 246-2025 afin d'agrandir l'affectation récréative déterminée en bordure de la rivière Sainte-Anne sur le site opéré par Les Excursions de l'Ouest

L'objet de ce règlement a pour but de d'attribuer une affectation récréative au lot 3 927 710, compris entre la rivière Sainte-Anne et la rue Notre-Dame, qui est utilisé à des fins récréatives dans le cadre des activités de descente de la rivière en radeau pneumatique opérées par l'entreprise Les Excursions de l'Ouest. Il vise plus particulièrement à permettre l'utilisation de ce site, comprenant les lots 3 927 710 et 3 927 711, pour l'accostage des embarcations descendant la rivière à partir du secteur des gorges de Saint-Alban, l'accueil des visiteurs et l'entreposage des équipements requis pour cette activité.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 avril 2026 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site www.saint-casimir.com.

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 16^e JOUR DE MARS 2026.

Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 16 mars 2026 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière